

Département du DOUBS

République française

Canton de Frasne

Arrondissement de Pontarlier

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Séance du 7 juin 2024

Nombre de Membres	
En exercice :	22
Présents au Conseil :	20
Ayant pris part au vote :	22
Ayant donné procuration :	2

Date de la convocation
03/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le sept juin à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procuration : Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Marie Destaing.

Secrétaire de séance : Aline Carrière.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2024-06-039

OBJET : Convention de mise à disposition de terrain pour l'équipement et le fonctionnement d'un site de compostage collectif.

Le Maire indique que depuis plusieurs années, le syndicat mixte de valorisation des déchets Préval Haut-Doubs favorise la réduction des biodéchets des ménages par le biais du compostage collectif. Dans ce cadre, Préval Haut-Doubs développe la mise en place de composteurs collectifs ouverts aux habitants d'un quartier ou d'une commune. Ces dispositifs permettent aux habitants de valoriser leurs déchets alimentaires en les transformant en compost, et ce, directement sur site.

La convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition du terrain et du composteur, dont l'entretien sera assuré par Préval.

La municipalité propose l'installation d'un composteur auprès des bâtiments Habitat 25, rue du Plane et un second rue Maurice Débois.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donnent pouvoir au Maire pour signer la convention ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le 12 JUN 2024
ID : 025-200068401-20240607-2024_06_039-DE



Le Maire,
Marc SAULNIER.